

L'AEFE FÊTE SES 25 ANS ! Quel bilan pour l'établissement public ?

Belle création que l'AEFE (loi 90-588 du 6 juillet 90), ayant notamment pour objet :

1. d'assurer, en faveur des enfants de nationalité française résidant à l'étranger, les missions de service public relatives à l'éducation ;
2. de contribuer au renforcement des relations de coopération entre les systèmes éducatifs français et étrangers au bénéfice des élèves français et étrangers ;
3. de contribuer notamment par l'accueil d'élèves étrangers, au rayonnement de la langue et la culture françaises ;
4. d'aider les familles des élèves français ou étrangers à supporter les frais de scolarité liés à l'enseignement élémentaire, secondaire ou supérieur de ceux-ci, tout en veillant à la stabilisation des frais de scolarité.



25 ans après, que reste-t-il de ce beau projet ?

Et pourquoi le SNES-FSU dénonce-t-il depuis des années, notamment lors d'événements ou de tournants stratégiques, la dérive de l'établissement public vers la privatisation de l'enseignement français à l'étranger ?

Les dernières années voient une baisse constante des moyens de l'Etat alloués à l'AEFE.

Alors que le réseau d'enseignement français va croissant (330 000 élèves à la rentrée 2014), l'Etat s'est désengagé progressivement, conduisant à l'étranglement de l'établissement public.

Au budget initial 2015 de l'AEFE : 522,2M€ pour les deux programmes budgétaires :

- sur le programme 185 (fonctionnement de l'AEFE)
408M€ (2014= 411M ; 2013= 420M)
- sur le programme 151 (bourses scolaires)
125,5M (2014= 106M ; 2013= 103M)

Mais des charges supplémentaires

La première estocade portée à l'AEFE fut, en 2005, la remise en dotation d'une partie de l'**immobilier** (du MAEE à l'AEFE), sans transfert de fonds. Cette gestion des biens immobiliers, parfois vieillissants, a obligé l'Agence à se concentrer sur la gestion et le développement de ce cadeau empoisonné.

La fin de l'exonération de fait de la part patronale des pensions civiles des détachés. Cette part employeur a un coût considérable (169M au budget 2015, 30% de la dotation de l'Etat !) Le SNES-FSU dénonce le poids de cette charge incontournable dans le budget de l'établissement public, alors que les partenaires et autres opérateurs, tels que la MLF, en sont exonérés ou contournent le problème, dégradant au passage la situation des personnels.

Ce second coup porté à l'AEFE s'ajoute aux fermetures de postes et à la baisse de la dotation de l'Etat.



Concernant les postes (ETP), c'est le blocage complet.

La RGPP étant passée par là, des postes d'expatriés (1147 rentrée 2015) et de centrale (166 rentrée 2015) ayant été fermés par vague, les postes de résidents (5361 rentrée 2015) et de centrale sont loin de suffire sans heurt à l'encadrement de ce succès. Quant aux recrutés locaux, seuls ceux des EGD entrent dans le budget de l'Etat (4240 à la rentrée 2015) et sont paradoxalement bloqués par le plafond d'emplois alors qu'ils ne coûtent pas un euro à la France.

Ailleurs, cohabitent statuts et contrats de nature et de qualité très variables, y compris pour les quelque 700 titulaires de l'Éducation nationale non-résidents (contractuels de droit local) qui apportent au réseau leur qualification professionnelle alors qu'ils n'ont aucune perspective de détachement et que leur carrière statutaire est totalement bloquée. **C'est cela aussi, l'AEFE : de l'emploi « low cost » pour un grand nombre de personnels !**

En 2015, l'Agence gère un budget de plus d'1,2 milliard - budget initial AEFE (EGD+centrale), avec une dotation de seulement 520 millions en provenance de l'Etat !

Le sous financement chronique de l'AEFE a entraîné des dérives progressives qui fragilisent nettement le réseau aujourd'hui.

L'article 3 de la loi de 90 qui fixe que « l'Agence gère les établissements d'enseignement situés à l'étranger...[en gestion directe]...pour lesquels elle reçoit des crédits de l'Etat permettant de couvrir les engagements qu'il assume. » n'est depuis longtemps plus respecté, et l'AEFE se met hors la loi à chaque budget.

Et aujourd'hui, comment est financé le réseau ?

La réaction de l'AEFE a été d'imposer des contributions dans les établissements, assises sur un pourcentage de l'ensemble des frais d'écolage. Elles sont venues s'ajouter à des remontées des taux de participation (part versée par les établissements aux salaires des résidents). Face à ces nouvelles demandes et à la pénurie, les établissements quant à eux n'ont d'autre issue que d'augmenter les écolages-charges portant sur les familles- ou d'investir et de construire en thésaurisant ou s'endettant.

L'AEFE est en train de basculer d'un réseau d'excellence (sa mission !) à un réseau d'élite où les conditions d'éducation reposent sur les marges d'augmentation des frais d'écolages.

Le SNES-FSU a toujours dénoncé la spirale infernale de l'autofinancement, de même que l'explosion des frais de scolarité, y compris dans les EGD, établissements sur comptabilité publique qui fonctionnent aujourd'hui comme des entreprises privées, alors qu'ils n'ont pas vocation à faire de profits.

Dans ce réseau dynamique et attractif, on s'est clairement éloigné de l'aide à l'établissement public pour ses missions d'éducation. Certains pays où les revenus des familles ne sont pas extensibles en ont fait les frais, comme à Madagascar, l'un des trois grands réseaux historiques de l'Agence, qui a vu bon nombre d'établissements fermer. Bien sûr, avec ce système, là où les augmentations de frais de scolarité sont limitées par les capacités des familles localement, un établissement n'est plus viable car il ne peut s'autofinancer. L'établissement public faillit à sa mission !

Nous sommes en période de transition et, pour le SNES-FSU, il est urgent de stopper cette dérive et les conséquences néfastes déjà constatées aujourd'hui. Il faut se battre, avec le SNES-FSU, pour l'établissement public et ses missions !

Le SNES-FSU dénonce un budget très loin des moyens nécessaires aux missions de service public d'éducation à l'étranger.

Un élève coûte en France entre 8000 (collège) et 11000€ (lycée) à l'Etat, la moyenne de l'OCDE étant d'environ 9000€ annuels. A l'AEFE, l'Etat octroie environ 1200€ par élève !



25 ANS PLUS TARD : LES PERSONNELS NE SONT PAS À LA FÊTE !

Le décret 2002-22 du 4 janvier 2002 relatif à la situation administrative et financière des personnels des établissements d'enseignement français à l'étranger est venu environ 10 ans après la création de l'Agence. Le 2002-22 repose sur la même logique que la loi de 90 : la continuité. **Continuité des services publics d'éducation** à la création de l'AEFE (un élève français à l'étranger doit pouvoir bénéficier au moins des mêmes enseignements et conditions que sur le territoire national) et **continuité de métier et de carrière** pour les personnels titulaires (expatriés ou résidents) dans la mesure où le décret 2002-22 traduit et garantit au moins, pour ces détachés, les statuts et conditions de rémunération inhérents à leur statut d'origine.

A la même période sont actées les **circulaires 2551 et 2552 pour les recrutés locaux**, qui seront suivies d'un rappel en 2010.

Le SNES-FSU a été très impliqué dans l'élaboration de ces textes importants, et obtenu de nombreuses avancées et garanties pour tous les personnels.

Sur la base d'actions syndicales fortes, le SNES-FSU, avec les personnels a obtenu des revalorisations d'ISVL, la gratuité de fait des droits de première inscription, et l'extension de certains droits comme le temps partiel. Pour les recrutés locaux aussi, des avancées ont été obtenues dans certains pays, qu'il faut étendre à l'ensemble du réseau.



Mais le compte n'y est pas !

Le Plan d'orientation stratégique (POS 2014-2017) de l'AEFE ne traduit ni la priorité à l'éducation à l'étranger ni l'amélioration des indemnités que les personnels attendent sur le terrain.

Au contraire, on assiste à une baisse progressive, voire conséquente du pouvoir d'achat.

Dans ce contexte d'absence de priorité à l'éducation les effets pour les personnels sont nombreux :

Pour les contrats locaux

- ◇ **les perspectives de résidentialisation des titulaires non-résidents sont quasiment nulles**, laissant ces fonctionnaires en situation de précarité ;
- ◇ **les perspectives salariales sont bloquées pour de nombreux recrutés locaux**, dans la mesure où les marges des établissements sont accaparées par l'immobilier ou les ponctions opérées par l'Agence. Ils sont de plus exclus du périmètre d'application de la loi Sauvadet qui leur aurait permis d'être titularisés dans la Fonction publique. Le SNES-FSU l'a dénoncé et continue de le faire.

Pour les résidents

- ◇ **les montants des indemnités spécifiques de vie locale-ISVL (décret 2002-22) restent très insuffisants** au regard de la cherté de la vie dans de nombreux pays. La récente dépréciation de l'euro accentue d'autant plus cette baisse de pouvoir d'achat, contraignant certains enseignants à réintégrer la France ;
- ◇ **la non publication de l'arrêté de l'avantage familial** (7 mois de retard !) censé couvrir *a minima* les frais de scolarité qui explosent et de l'arrêté des droits de première inscription, **aggrave encore la situation**. Sur l'avantage familial, les demandes répétées du SNES-FSU et du SNUipp-FSU pour l'introduction d'un forfait dans l'UE et la revalorisation du forfait hors UE sont, à ce jour, restées lettres mortes ;
- ◇ **le blocage de l'accès aux bourses** pour les fonctionnaires détachés-résidents depuis fin 2009.

Conditions de travail dégradées, personnels sous pression !

Les contraintes budgétaires qui pèsent toujours plus sur l'AEFE ainsi que la logique concurrentielle du « marché de l'éducation » à laquelle elle obéit désormais en renonçant progressivement aux valeurs du service public, ont eu pour conséquence inévitable une dégradation, accentuée ces dernières années, des conditions de travail de tous les personnels, quel que soit leur statut.

Dans les établissements, la structure est désormais soumise à l'objectif prioritaire : « maîtriser les coûts », ce qui se traduit par des classes de plus en plus chargées, des fermetures d'options si elles « ne font pas le plein », une remise en cause de dédoublements ou même de certains horaires disciplinaires. Résultat : plus d'élèves par professeur et moins de temps à consacrer à chacun, alors que l'institution (dans sa logique concurrentielle !) et les familles (dont les frais de scolarité augmentent !) sont de plus en plus exigeantes.

Parallèlement, pour rendre alléchante la « vitrine », de multiples APP et autres « projets » tape-à-l'oeil sont imposés d'en haut, alors qu'un projet pédagogique doit être conçu sur le terrain par des équipes volontaires pour être adapté aux acteurs, élèves et personnels. De concepteurs de leur métier, les personnels d'enseignement et d'éducation de l'AEFE tendent à devenir de simples exécutants soumis aux injonctions multiples et parfois contradictoires d'une hiérarchie obnubilée par la concurrence, l'image et les économies budgétaires.

La mise sous pression des collègues s'accompagne d'un autoritarisme accru de certains chefs d'établissement qui, loin de la France, pensent pouvoir se comporter en chefs d'entreprise affranchis de toutes les règles de la fonction publique et des droits qu'elles impliquent pour les personnels.

Pour le SNES-FSU, si l'AEFE revenait aux valeurs du service public d'éducation qui sont à son fondement et osait les faire vivre à tous les échelons du réseau, on ne verrait peut-être pas fleurir autant de situations conflictuelles liées à des pratiques de gestion du personnel inspirées d'un secteur privé dont ne relèvent pourtant pas les établissements du réseau.



Déconventionnements

Les déconventionnements d'établissements (Agadir, Mexico l'année dernière, menaces sur Rio hier et en Uruguay aujourd'hui) conduisent à affaiblir les protections des personnels, lesquels ne bénéficient plus du cadre réglementaire du décret 2002-22.

Ces velléités d'autonomie par le déconventionnement de la part des comités de gestion sont aussi une **conséquence de l'autofinancement et du désengagement de l'État**. On fait peser toujours plus sur les familles et elles finissent par avoir des exigences et demander des comptes. **Ce n'est pas cela, la logique des missions de service public !**

OU VA L'AEFE ? UNE SUPERSTRUCTURE DE PILOTAGE ?

Pour le SNES-FSU, l'évolution est en marche. L'AEFE, si elle continue de jouer un rôle important, n'est plus l'acteur premier de l'enseignement français à l'étranger aux yeux des pouvoirs publics. Depuis quelques années, le terme de "réseau" qui s'appliquait initialement à l'AEFE englobe un ensemble plus vaste, plus hétérogène.



L'enseignement français à l'étranger.

Enseignement français, enseignement en français.

Jusqu'au début des années 2000, l'AEFE incarnait encore, malgré déjà de fortes atteintes, le service public d'éducation à l'étranger en dispensant un enseignement français avec des enseignants titulaires de l'EN.

Cet enseignement conforme aux programmes français est dispensé à l'étranger dans les établissements homologués par le ministère de l'Éducation nationale (MEN) qu'ils appartiennent à l'AEFE ou qu'ils soient **totale-ment privés hors AEFE (homologués)**.

Parallèlement à l'AEFE, la **Mission laïque française** (MLF) regroupe des établissements dispensant eux aussi un enseignement français. En 2012, le ministère des Affaires étrangères lance le **Label FrancÉducation**. Il est accordé aux établissements scolaires étrangers qui participent au rayonnement de la langue et de la culture françaises par un enseignement renforcé de la langue française. Nous sommes passés ici au mieux à un enseignement dispensé en français dans le cadre de leur programme national.

De plan d'actions en réunion interministérielle, une place bien limitée !

Le plan d'actions en faveur de l'enseignement français à l'étranger arrêté par le ministre des Affaires étrangères après communication en Conseil des ministres le 28 août 2013 englobe bien dans ce "réseau" tous les établissements (494 au total) et pas seulement ceux de l'AEFE.

Il fixe des priorités comme l'équilibre entre la mission de scolarisation des Français et celle de l'accueil des étrangers mais surtout il insiste sur le développement de l'offre d'enseignement sans augmentation de la charge budgétaire.

Aussi, dans ce plan, est-il préconisé un "développement raisonné" qui doit reposer sur le partenariat avec les établissements homologués, sur l'élargissement de l'accès aux offres éducatives complémentaires par le développement du label FrancÉducation, le dispositif FLAM et l'offre du CNED !

L'AEFE, au centre de cette nébuleuse ?

Aujourd'hui, l'AEFE est au centre de cet enseignement français à l'étranger.

L'établissement public gère directement des établissements à gestion directe et indirectement les établissements ayant signé une convention (conventionnés AEFE).

Un protocole d'entente a été établi avec la MLF concernant les établissements partenaires de la MLF.

Peu à peu, la sphère d'intervention de l'AEFE s'est aussi élargie à 264 établissements homologués devenus partenaires et à 56 établissements relevant du programme Label FrancÉducation. Dans ces établissements, se pose de manière accrue la question des personnels, de leur rémunération et de leurs droits notamment syndicaux, pour lesquels aucune garantie n'existe.

Et l'AEFE dans tout ceci ?

Elle doit renforcer la politique de contractualisation avec les établissements, suivre l'homologation, apporter une expertise. Il est bien précisé que l'essentiel sera mené aussi par la MLF. Une réunion de coordination entre eux devra se tenir tous les trois mois à la Direction générale de la mondialisation.

Dans le cadre du label, elle apportera aussi des services (formations expertises...) qui seront facturés !

Quant à l'opérateur public à proprement parler, il devra à enveloppe globale constante redéployer géographiquement les moyens en fonction des besoins de notre diplomatie ou de nos impératifs économiques.

La réunion interministérielle du 20 novembre 2014 entre les ministres des Affaires étrangères et de l'Éducation nationale a repris ces différents axes en affirmant la nécessité de lier les deux ministères. Dans cette réunion, rien n'est dit sur les établissements gérés par l'AEFE.

L'AEFE n'apparaît que dans sa fonction de pilotage !

Marchandisation du réseau AEFE en marche ?

Le fait que l'État ne participe qu'à hauteur de 28,5 % au financement de l'enseignement français à l'étranger est aussi le fruit de politiques de restrictions de la dépense publique mises en place depuis au moins 2007 et qui n'ont jamais cessé.

La MAP (modernisation de l'action publique) a succédé à la RGPP (révision générale des politiques publiques). **L'appellation est différente mais les objectifs sont identiques, notamment réduire la masse salariale dont la politique du plafond d'emplois est l'application directe, et développer la capacité d'autofinancement de l'établissement public.** Ce qui revient pour l'AEFE à se tourner vers les familles pour solliciter davantage leur capacité contributive. Les personnels mais aussi les élèves en font les frais.

Un véritable service public d'éducation incarné par l'opérateur public AEFÉ

QUE VEUT LE SNES ?



Un véritable dialogue social en centrale et dans les établissements le respect des personnels et de leurs droits

Oui, un changement d'orientation politique est possible. La priorité doit revenir à l'établissement public

- afin de lui donner les moyens financiers et d'emplois de fonctionner et mettre ainsi fin à la privatisation rampante
- en recentrant l'AEFE sur ses missions d'enseignement et de coopération éducative

Réforme du décret 2002-22 (personnels détachés)

Nous devons être très prudents devant les propositions de réforme de ce décret pour changer le statut des enseignants. D'aucuns redoublent d'idées « formidables », qui vont in fine **toutes dans le sens de la dégradation**. Ainsi en est-il du statut unique qui signifierait la **mobilité pour tous**. Le récent rapport de la sénatrice Claudine Lepage et de Philip Cordery (p 62) préconise comme pistes :

- « un statut d'expatrié sans changement, mais **exclusivement réservé au personnel encadrant** ;
- un statut de détaché « mobile » pour les enseignants, rémunéré au traitement indiciaire par l'AEFE, avec une **indemnité d'expatriation supérieure à l'actuelle ISVL mais une limite dans le temps fixée à 9 ans** - comme c'est le cas pour les écoles européennes - à l'issue duquel le choix serait de rentrer en France ou de rester avec un **statut de détaché « résident » auprès de l'établissement** ;
- un statut de détaché « résident » auprès de l'établissement, **recruté et rémunéré localement** mais garantissant à tous les titulaires le droit à l'avancement et la possibilité de cotiser à la retraite, la part patronale étant payée par l'établissement (ce statut inclurait les actuels TNR et il n'y aurait plus de période de latence nécessaire pour accéder à ce statut, mettant ainsi fin aux « faux-résidents ») ;
- un statut local non titulaire. »

Le SNES s'oppose à toutes ces propositions qui dégraderaient la situation des enseignants.

Nous voulons une seule **position administrative (détachés)** pour des personnels enseignants **recrutés par l'AEFE** :

- ceux soumis à mobilité percevant une **véritable prime d'expatriation**
- ceux non soumis à mobilité percevant une **indemnité réellement compensatrice du surcoût de vie à l'étranger**.

Le SNES revendique une véritable politique familiale avec pour tous les personnels détachés **une véritable allocation familiale**.

Le SNES revendique **une vraie politique salariale pour les recrutés locaux**.

Proposition de texte à adapter

- Les personnels du Lycée français deréunis (en assemblée générale de grève) ce jour
- Les personnels du Lycée français dedont les noms suivent
- Les représentants SNES-FSU, SNUipp-FSU, SNEP-FSU du Lycée français de..... tiennent ce jour à vous communiquer ce texte :

25 ans de l'AEFE : la fête à qui ?

L'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), établissement public d'Etat, organise, du 8 au 10 avril 2015, plusieurs événements pour célébrer ses 25 années d'existence.

Depuis la création de l'opérateur, en 1990, la demande de scolarisation d'élèves français et étrangers dans les établissements de l'AEFE n'a cessé d'augmenter. Le réseau d'enseignement français à l'étranger a ainsi enregistré une forte croissance démographique : pas moins de 100.000 élèves supplémentaires sur ces 7 dernières années.

Depuis 2012, la priorité à l'éducation, mesure phare du quinquennat Hollande, n'a trouvé d'autre traduction à l'étranger que la baisse des crédits à l'Agence en 2014 et 2015, le maintien du plafond d'emplois des détachés, l'augmentation des effectifs par classe, le blocage des enveloppes indemnitaires et de celle des bourses scolaires.

La dégradation des missions de service public et le démantèlement du réseau se sont poursuivis, à travers les fermetures ou les déconventionnements d'établissements qui ont entraîné l'envolée des frais de scolarité (+47% en 5 ans) et la précarisation des personnels : 700 enseignants titulaires travaillent dans le réseau en contrat local sans possibilité de détachement ni perspectives.

Nous déplorons cette politique du "toujours plus avec moins" qui se traduit par la marchandisation de l'éducation par une offre éducative gérée par des intérêts privés.

Par ailleurs, nous dénonçons la dégradation du dialogue social. Dans les établissements de l'Agence, le respect des personnels, de leurs représentants, des droits syndicaux et des règles des instances locales sont trop souvent bafoués. Un retour en force de dérives autoritaires, du "fait du prince" et de l'arbitraire a marqué cette dernière année scolaire, à l'exemple de la fin de mission anticipée d'un collègue résident du premier degré au Brésil, sur la foi d'un dossier partiel et d'accusations diffamatoires, ou de non renouvellements de détachement à l'encontre de quatre de nos collègues du second degré.

Dans ce contexte, le SNES-FSU, le SNUipp-FSU et le SNEP-FSU ne participeront pas aux célébrations des 25 ans de l'AEFE. Par cette décision, ils s'opposent à la privatisation de l'enseignement français à l'étranger et à ses dérives. Pour la réussite de tous les élèves, ils appellent à un changement d'orientation politique, dans le respect des missions de service public d'éducation et des droits de tous les personnels. Avec eux, nous exigeons le retour aux valeurs telles qu'elles ont été définies lors de la création de l'établissement public de l'AEFE, il y a 25 ans.